



Schaan/LI, 03 février 2022

Communiqué de presse

Passy est la Ville des Alpes de l'année 2022

La ville française de Passy a été désignée « Ville des Alpes de l'année 2022 » en récompense de sa politique de développement durable. Pendant son année en tant que « Ville des Alpes », la commune savoyarde mettra l'accent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, la qualité de l'air et la gestion des espaces naturels sensibles.

Le jury international a attribué le titre de « Ville des Alpes de l'Année 2022 » à la ville de Passy dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette agglomération de 11 300 habitants, située face au massif du Mont-Blanc et composée de six hameaux étagés, fait ainsi son entrée dans le réseau transfrontalier des « Villes des Alpes de l'Année » (voir encadré), qui s'engage pour un développement urbain durable dans les Alpes.

Rénovation énergétique, patrimoine culturel et protection des espaces naturels

Plusieurs raisons ont guidé le choix du jury : Passy a déjà mis en œuvre trois projets consacrés à la rénovation énergétique d'établissements scolaires, à la mise en place d'une politique pour la qualité de l'air et au développement d'un tourisme de proximité et accessible à toutes et à tous. Par ailleurs, le patrimoine culturel et architectural de la ville présente un intérêt de portée internationale, qu'elle souhaite mettre en valeur au niveau touristique, mais également pour la population locale. Deux initiatives culturelles de premier plan existent sur son territoire : le Salon international du livre de montagne et la Route de la sculpture contemporaine. Passy aborde également la question des liens entre espaces naturels, espaces agricoles et espaces urbanisés, par des approches sur l'aménagement du territoire, mais aussi sur la valorisation de l'agriculture locale. La présence sur le territoire de la ville de la Réserve naturelle de Sixt-Passy, affiliée au Réseau alpin des espaces protégés ALPARC, est également à signaler.

Une implication active dans le réseau

Passy a déjà participé à plusieurs activités promues par le réseau « Ville des Alpes de l'Année ». Une délégation de la ville a également rendu visite aux Villes des Alpes Bolzano-Bozen/I et Bressanone/I pour échanger sur le thème de la qualité de l'air. Par ailleurs, Passy envisage de développer d'autres projets dans le futur, notamment sur l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics, l'organisation du Trail du Tour des Fiz dans le respect de la nature ou la recherche d'idées pour un tourisme quatre saisons sur le Plateau d'Assy, porte d'entrée du domaine skiable de Passy Plaine-Joux. Ces projets contribuent à la concrétisation de deux objectifs du réseau « Ville des Alpes de l'Année » : « Impliquer les habitantes et les habitants » et « Concevoir l'avenir de façon durable ».

Association Villes des Alpes de l'année

Comité directeur : Ingrid Fischer, Uroš Brežan, Francesco Brolo, Yuki d'Emilia, Michèle Rabbiosi

Secrétariat : Kirchstrasse 5, 9494 Schaan/LI
+423 237 5353, office@alpenstaedte.org
www.alpenstaedte.org

Siège : c/o Stadt Sonthofen, Manfred Maier,
Rathausplatz 1, 87527, Sonthofen/DE

Le titre et l'association « Ville des Alpes de l'Année »

Depuis 1997, un jury international décerne le titre de « Ville des Alpes de l'Année » à des villes alpines qui concilient de manière exemplaire et équilibrée les intérêts de l'économie, de l'environnement et du social, conformément aux principes de la Convention alpine. D'une part, ce titre marque une reconnaissance des politiques adoptées par une ville. D'autre part, il constitue un encouragement et un engagement à poursuivre avec résolution le chemin amorcé. Les villes auxquelles le prix a été décerné coopèrent dans le cadre de l'association du même nom. Actuellement, le réseau comprend 19 villes de Slovénie, d'Allemagne, d'Autriche, de Suisse, d'Italie et de France. Passy (2022) est la cinquième « Ville des Alpes » française après Chamonix (2015), Annecy (2012), Chambéry (2006) et Gap (2002, non membre de l'association). www.villedesalpes.org

Pour toute question ou complément d'information :

Magdalena Holzer, directrice de l'association « Ville des Alpes de l'Année », tél. +423 237 5353, magdalena.holzer@alpenstaedte.org

En savoir plus :

www.villedesalpes.org/town/passy-2022/

Association Villes des Alpes de l'année

Comité directeur : Ingrid Fischer, Uroš Brežan, Francesco Brollo, Yuki d'Emilia, Michèle Rabbiosi

Secrétariat : Kirchstrasse 5, 9494 Schaan/LI
+423 237 5353, office@alpenstaedte.org
www.alpenstaedte.org

Siège : c/o Stadt Sonthofen, Manfred Maier,
Rathausplatz 1, 87527, Sonthofen/DE